



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**YVETOT
NORMANDIE**

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA CCYN 2024-2030

Présentation pour le conseil communautaire

11 avril 2024

Service Rudologie



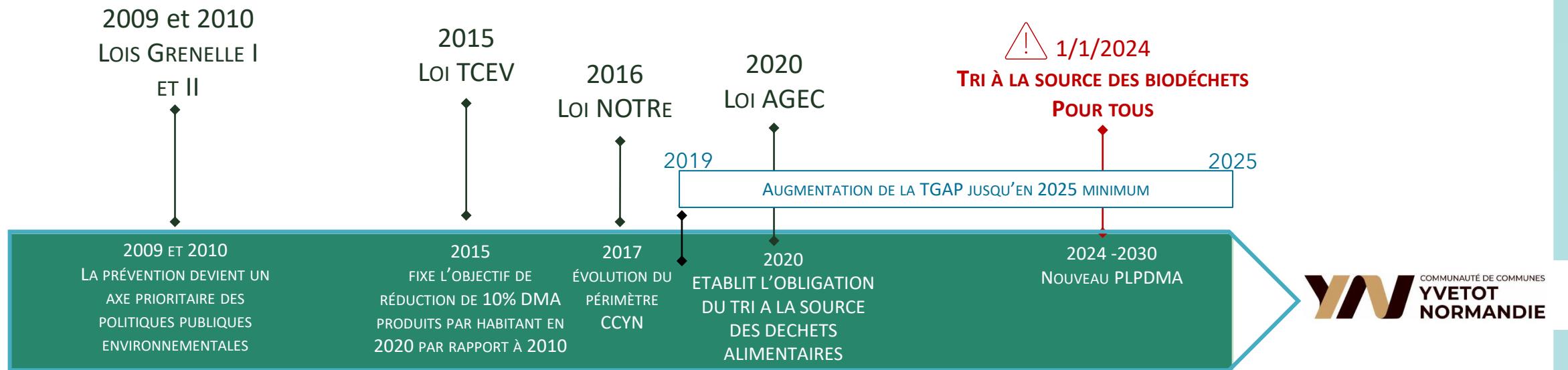
Récapitulatif

Nature
Signature

Date



Cadre réglementaire



Élaboration concertée



1. État des lieux



2. Objectifs et indicateurs



3. Trois réunions de concertation avec les acteurs / CCES :



06.04.2022;
19.05.2022;
07.07.2022.



5. Finalisation PLPDMA

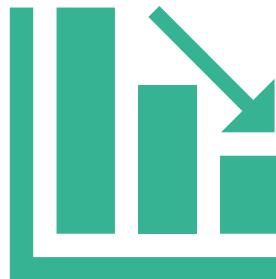
Actions non retenues

Action proposée par la CCES	Date de réunion	Justificatif
1. Broyage itinérant pour réduire le déplacement des usagers	06.04.2022	Il est préférable de le réaliser sur un site fixe.
2. Vente du broyat produit lors des opérations de broyage	06.04.2022	Il est préférable de mettre à disposition aux usagers gratuitement le broyat pour un jardinage naturel moins coûteux.
3. Réseau de distribution du compost	06.04.2022	Art 20 de l'arrêté du 9 avril 2018 : les matières compostées issues de « compostage de proximité » peuvent être destinées uniquement aux producteurs de déchets (point de départ) ou après cession à un tiers pour un usage local.
4. Promouvoir les éco-défis	07.07.2022	Il y a un manque d'implication et d'intérêt des artisans, y compris ceux labelisés; de plus, les critères du label ne sont plus en phase avec l'ambition environnementale de la CCYN.

Proposition



Les grands objectifs de la collectivité

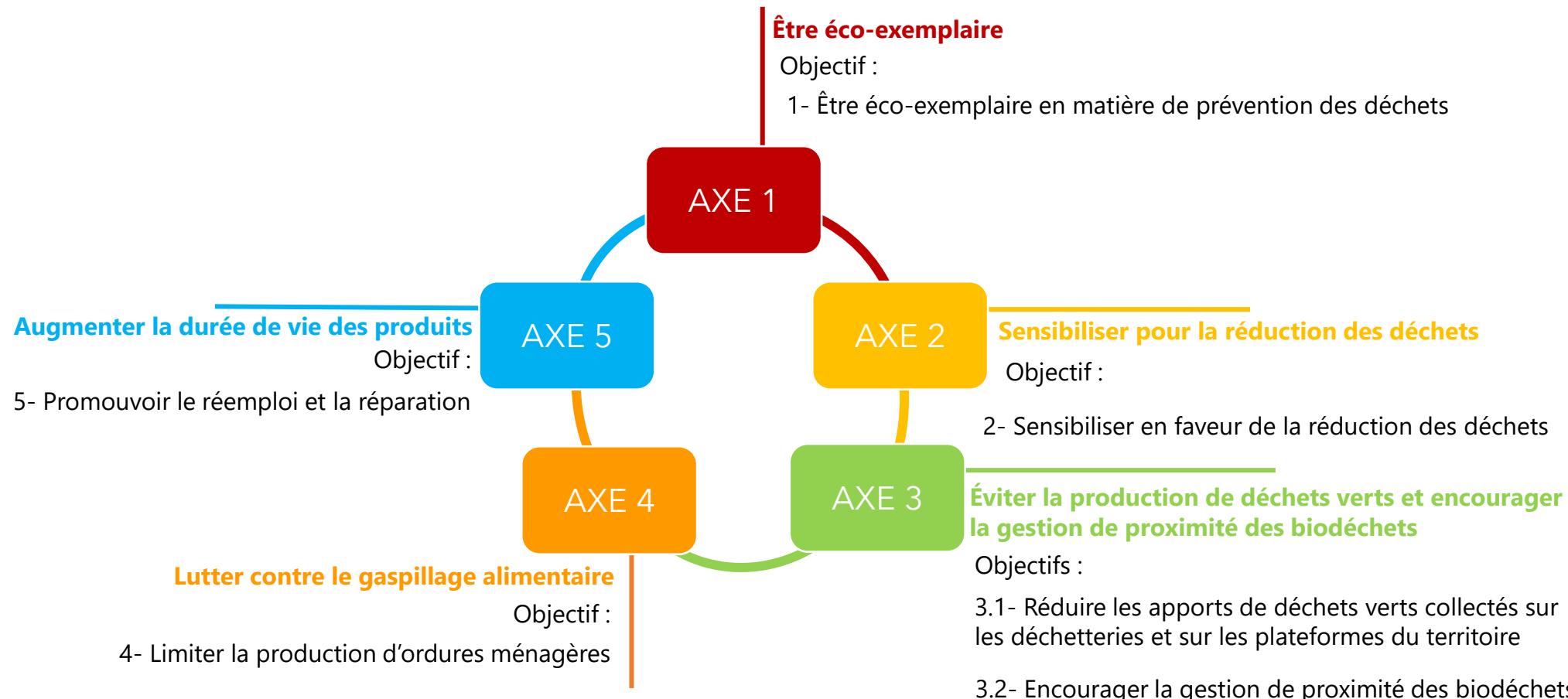


Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant en 2030 par rapport à 2010.



Diminuer de 30% les quantités de déchets verts produites par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Plan d'actions stratégique



1
2
3

Élevée
Intermédiaire
Basse

Priorités

Action 1A

Promouvoir l'éco-exemplarité parmi les agents et les élus de la collectivité
PRIORITÉ 2

Objectif : Sensibiliser les agents du territoire grâce à des séances d'animation sur la prévention des déchets.

1. Réaliser un état des lieux de la prévention et du tri.
2. Diffuser un questionnaire dématérialisé afin de connaître les habitudes des agents, des élus et des communes volontaires et recenser leurs idées pour la réduction des déchets au sein des administrations.
3. Proposer une liste d'actions à mettre en place, élaborer un guide des bonnes pratiques éco-responsables et signer une charte d'engagement en interne.
4. Définir le déroulement d'une animation auprès des agents (thème abordé, durée de l'intervention etc.).
5. Réaliser des diagnostics dans les administrations et y instaurer des plans d'actions.
6. Organiser un atelier de sensibilisation des agents.
7. Réaliser une enquête de satisfaction auprès des agents.
8. Éditer et diffuser un outil de bonnes pratiques en matière de consommation responsable.

Action 1B

Être éco-exemplaire lors des événements organisés par la CCYN
PRIORITÉ 2

Objectif : Réduire la production de déchets et adopter une approche éco-exemplaire dans le choix des outils de communication.

Mettre à disposition aux organisateurs d'YN : des éco-cups, des poubelles à mégot, des affiches et des consignes de tri pour chaque poubelle sur chaque évènement organisé par la CCYN.

Action 1C

Être exemplaire en matière de gestion des déchets verts
PRIORITÉ 2

Objectif : Gestion différenciée des espaces verts selon les zones de la CCYN afin de réduire les apports des déchets verts à la déchetterie.

Lors de la rédaction de son marché de gestion des espaces verts, la CCYN proposera le mulching, la tonte et la fauche raisonnées adaptés aux différents endroits.

Action 2A

Communication générale pour la prévention des déchets PRIORITÉ 1

Objectif : Réaliser un plan de communication sur les 6 ans du PLPDMA afin de permettre aux usagers de suivre l'avancement du PLPDMA et les différentes actions mises en place sur le territoire.

1. Annoncer le lancement du PLPDMA.
2. Élaborer un plan de communication sur 6 ans **en utilisant tous les moyens de communication disponibles (panneau pocket, etc...).**
3. Créer une section dédiée à la prévention sur le site internet et sur les réseaux sociaux, et la mettre à jour régulièrement au cours du PLPDMA.
4. Maintenir les trois escape games sur le tri et le recyclage (2 à la médiathèque et 1 mobile pour les écoles).
5. Produire et diffuser de courtes vidéos de sensibilisation sur les thématiques liées aux déchets (collecte, prévention, etc).
6. Proposer des visites de sites tels que le centre de tri, le SEVEDE, etc.
7. Concevoir des outils de communication innovants.
8. Pérenniser la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).
9. Afficher des messages de prévention sur les BOM de collecte.
10. Utiliser le Vikibus et les panneaux d'information des communes pour une communication de proximité.

Action 2B

Sensibiliser l'ensemble des scolaires grâce à un programme d'animations adapté à tous les niveaux
PRIORITÉ 1

Objectif : Sensibiliser les élèves à la notion et aux bienfaits de la prévention des déchets et leur fournir des moyens d'agir pour réduire leur production.

1. Créer des animations de sensibilisation à la prévention des déchets.
2. Développer un programme pédagogique sur la prévention et élaborer des supports sur lesquels les enseignants pourront s'appuyer.
3. Coordonner avec les établissements scolaires, le SEVEDE et le centre de tri en début d'année pour établir le planning des visites.
4. Réaliser une enquête de satisfaction auprès des enseignants à la fin de l'année.
5. Communiquer sur l'importance du tri à la source des biodéchets et du compostage.
6. Organiser des animations variées à tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée.

Action 2C

Communication spécifique pour l'habitat collectif PRIORITÉ 1

Objectif : Communiquer de manière ciblée auprès des ménages vivant en habitat collectif sur les principes de la prévention et du tri des déchets.

1. Identifier les besoins et les problématiques rencontrés en collaborant avec l'ensemble des bailleurs grâce à des groupes de travail.
2. Mettre à niveau la conteneurisation et la signalétique.
3. Distribuer le guide du tri et de la prévention aux bailleurs.
4. En lien avec l'axe 3 : mettre en place le compostage partagé.

Action 3A

Mettre en place un service de broyage PRIORITÉ 1

Objectif : Équiper un site de la CCYN d'un broyeur et organiser des ateliers ponctuels de broyage sur place afin de réduire la quantité de déchets verts envoyés en déchetterie.

1. Acquérir des broyeurs de végétaux et de branches ou externaliser cette prestation auprès d'une entreprise.
2. Installer des broyeurs sur un site de la CCYN.
3. Distribuer le broyat aux usagers pour qu'ils puissent l'utiliser.
4. Mutualiser l'un des broyeurs pour les services des espaces verts des communes.
5. Créer une plaquette de communication informant sur les utilisations du broyat.
6. Établir des partenariats avec les professionnels de la jardinerie afin qu'ils sensibilisent leurs clients à l'utilisation des broyats sur place.
7. Proposer des ateliers de broyage et de distribution du broyat à destination du grand public.
8. Mettre à disposition des agriculteurs locaux les déchets verts broyés (non récupérés par les usagers) pour qu'ils puissent être valorisés sous forme de co-compostage ou de paillage.

Action 3B

Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts PRIORITÉ 1

Objectif : Réduire les dépôts de déchets de jardin en déchetterie et favoriser l'utilisation d'engrais naturels obtenus par broyage chez les utilisateurs.

1. Concevoir une plaquette de communication mettant en avant les avantages des robots tondeuses et des tondeuses mulching.
2. Établir des partenariats avec les professionnels de la jardinerie pour qu'ils sensibilisent leur clientèle à l'utilisation des robots tondeuses et des tondeuses mulching.
3. Informer les usagers des déchetteries sur les possibilités d'aide au financement des robots tondeuses et des tondeuses mulching.
4. Faciliter le financement des robots tondeuses et des tondeuses mulching.

Action 3C

Promouvoir le jardinage écologique PRIORITÉ 2

Objectif : Sensibiliser les habitants du territoire aux pratiques de jardinage écologique en diffusant de guides pédagogiques sur le site internet, lors des ateliers de compostage et dans les jardineries.

1. Encourager les habitants à utiliser des branchages pour créer des haies sèches et à éviter les plantations de thuyas.
2. Informer la population et les professionnels locaux sur les avantages du paillage et de l'éco-pâturage.
3. Organiser des ateliers de jardinage et solliciter la participation des habitants pour partager leurs connaissances en jardinage naturel.
4. Communiquer sur les initiatives du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) via le service d'urbanisme, notamment la vente d'essences locales à des tarifs très compétitifs.
5. Partager les retours d'expérience du territoire (tondeuse mulching, paillage, robot tondeuse, haies sèches, éco-pâturage...) et assurer le suivi des actions.

Action 3D

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE

Promouvoir les pratiques de compostage sur le territoire PRIORITÉ 1

Objectif : Développer le compostage individuel et collectif pour encourager le tri à la source des biodéchets, favoriser leur valorisation sur place et réduire le tonnage des OMR.

1. Former des guides composteurs ou confier la gestion des composteurs à un prestataire local.
2. Distribuer gratuitement des composteurs adaptés à différents public : aux habitants, aux établissements publics, aux services municipaux, et dans les écoles.
3. Vendre des composteurs aux professionnels.
4. Concevoir un guide du compostage à distribuer et à publier sur le site de la CCYN.
5. Expérimenter le compostage en pied d'immeuble ou en collectif : mise en place, accompagnement et suivi.
6. Lancer un appel à candidatures pour former des référents en compostage collectif pour chaque site.
7. Encourager et développer des activités autour du compostage (jardins familiaux, potagers, apéro compost...).
8. Organiser des animations sur le site de compostage dans les écoles et les entreprises.
9. Organiser des « Rencontres du compostage » avec le grand public et assurer le suivi du dispositif dans la durée.

Action 4A

Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives

PRIORITÉ 3 PLPDMA

PRIORITÉ 2 PAT

Objectif : Accompagner chaque année les établissements scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre d'un appel à projet annuel.

1. Sensibiliser les scolaires lors d'animations en classe et à la cantine, en désignant des éco-délégués.
2. Renforcer la signalétique et promouvoir les bonnes pratiques de tri.
3. Former les professeurs référents et le personnel de restauration.
4. Proposer le défi de la tour du pain.
5. Lancer le défi zéro gaspillage.
6. Proposer des menus anti-gaspillage au personnel de restauration et, si possible, à la cuisine centrale.
7. Former le personnel de l'école à l'utilisation du composteur et à son suivi.
8. Organiser un concours de pesées de restes entre établissements.
9. Assurer le suivi du dispositif dans la durée.

Action 4B

Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

PRIORITÉ 3 PLPDMA

PRIORITÉ 1 PAT

Objectif : Réduire les quantités de déchets alimentaires gaspillées en sensibilisant les restaurateurs et leurs clients au Gourmet Bag ou équivalent.

1. Réaliser un état des lieux des professionnels qui proposent déjà des doggy bag pour déterminer s'ils les proposent systématiquement, ainsi que le taux de demande de la part des clients, etc.
2. Envoyer un courrier à l'ensemble des restaurateurs pour leur expliquer la démarche et le concept du doggy bag.
3. Accompagner les restaurateurs souhaitant s'engager (mise à disposition d'outils de communication, distribution d'emballages) et assurer son suivi.
4. Diffuser régulièrement des messages de sensibilisation sur l'intérêt d'utiliser le doggy Bag pour les particuliers.
5. Parallèlement, promouvoir les applications visant à limiter les pertes alimentaires des professionnels en proposant des produits à prix réduits.

Action 4C

Sensibiliser au gaspillage alimentaire
PRIORITÉ 3 PLPDMA
PRIORITÉ 1 PAT

Objectif : Sensibiliser la population générale au gaspillage alimentaire.

1. Sensibiliser les habitants à adopter une alimentation équilibrée.
2. Proposer des ateliers zéro déchets.
3. Proposer des ateliers de recettes anti-gaspillage
4. Expérimenter l'Atelier Cuisine Mobile pour proposer des recettes anti-gaspillage.
5. Communiquer sur les dates de péremption des aliments.
6. Accompagner la mise en place de la valorisation des invendus en cohérence avec le PAT (Plan Alimentaire Territorial). Pour cela, la CCYN envisage de promouvoir la consommation des fruits et légumes « moches ».

Action 5A

Promouvoir les solutions de réemploi et
réparation sur le territoire
PRIORITÉ 1

Objectif : Informer les usagers sur les possibilités de réparation disponibles
sur le territoire afin de réduire les apports en déchetterie

1. Élaborer et diffuser un questionnaire auprès des usagers pour recueillir leur perception sur leur mode de consommation, l'achat et la vente de matériel d'occasion, ainsi que leur opinion sur le réemploi.
2. Promouvoir le label « Répar'Acteurs » auprès des entreprises du territoire pour les inciter à y adhérer.
3. Ajouter sur le site internet de la CCYN une liste des réparateurs et les « Répar'Acteurs » présents sur le territoire.
4. Lancer une campagne d'affichage dans les déchetteries incitant les usagers à prolonger la durée de vie de leurs équipements en les réparant avant de les jeter.
5. Développer l'association « Atelier bricole » (Cafés réparation) d'Yvetot en partenariat avec les réparateurs locaux.

Action 5B

Promouvoir une ressourcerie et la filière
réemploi dans les déchetteries
PRIORITÉ 2

Objectif : Informer les usagers des alternatives possible pour les objets encore utilisables
dont ils ne se servent plus, afin de réduire les tonnages de déchets en déchetteries.

1. Accompagner l'association en charge du projet de ressourcerie et prévoir la mise en œuvre opérationnelle, ou établir un partenariat avec une ressourcerie située sur un territoire voisin.
2. Mettre en place des zones de réemploi dans les deux déchetteries d'Yvetot Normandie en partenariat avec l'association portant la ressourcerie.
3. Créer une page spécifique dédiée au réemploi sur le site internet de la collectivité, informant sur la filière de réemploi en déchetterie ainsi que sur la future ressourcerie.
4. Communiquer régulièrement sur le réemploi via les supports de communication de la collectivité (articles de presse, site internet, pages Facebook de la collectivité et de la future recyclerie).

Budget

Pour l'année 2024, le budget PLPDMA de la CCYN est le suivant :

Composteurs

30 k€

Accompagnement,
matériel, formation,
événementiel

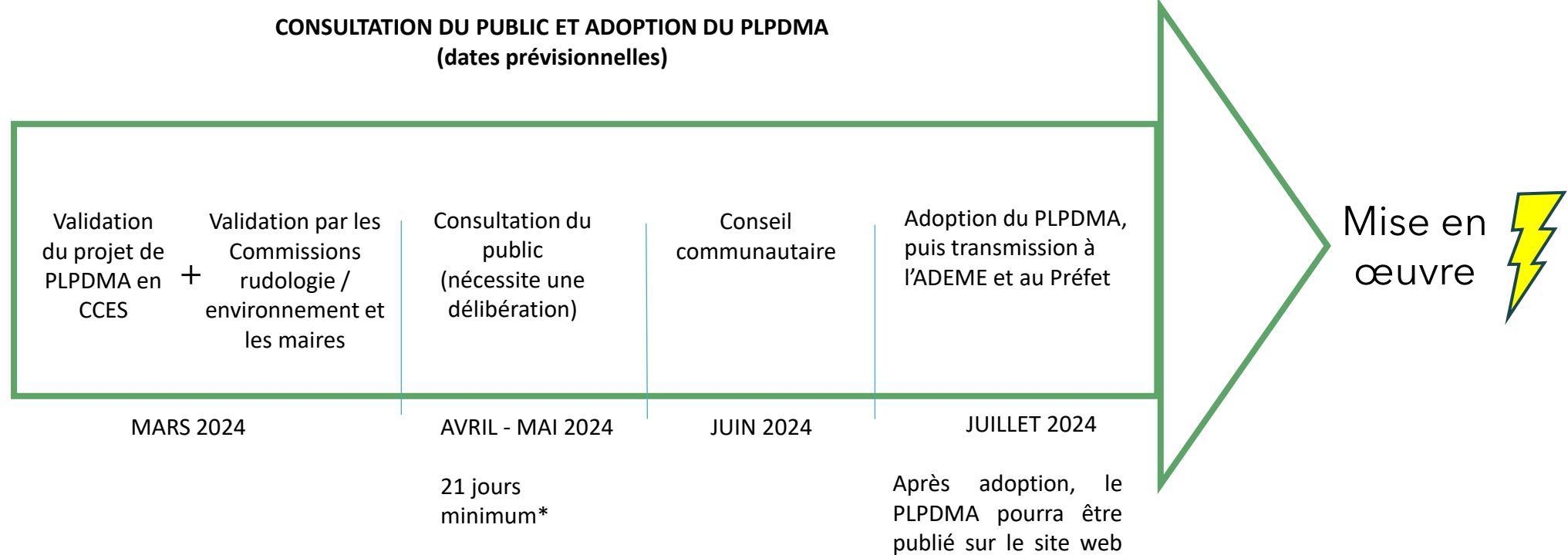
30 k€

(Hors charges de personnel)

Evaluation financière

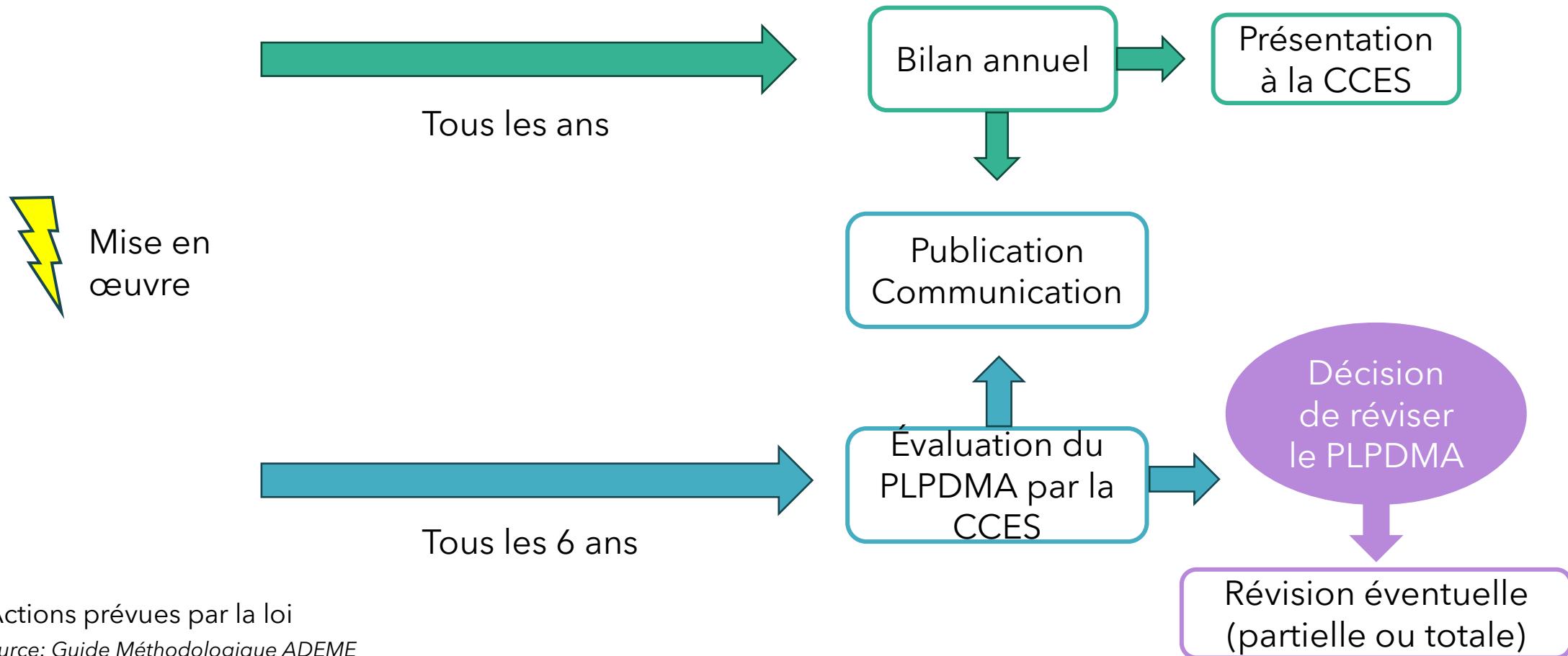
N°	Nom de l'action	Priorité	Coût	Priorité dans d'autres actions
1A	Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité	2	€ < 10 000 €	Envoyé en préfecture le 18/04/2024 Reçu en préfecture le 18/04/2024 Publié le 10/05/2024 ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE
1B	Être éco-responsable lors des événements organisés par la CCYN	2	€ < 10 000 €	
1C	Être éco-exemplaire sur la gestion des déchets verts	2	€ < 10 000 €	
2A	Communication générale pour la prévention des déchets	1	€ < 10 000 €	
2B	Sensibiliser l'ensemble des scolaires grâce à un programme d'animations tous niveaux	1	€ < 10 000 €	
2C	Communication spécifique à l'habitat collectif	1	€€ entre 10 000 € et 50 000 €	
3A	Mettre en place un service de broyage	1	€€€ > 50 000 €	
3B	Promouvoir la gestion de proximité des déchets verts	1	€€ entre 10 000 € et 50 000 €	
3C	Promouvoir le jardinage au naturel	2	€ < 10 000 €	
3D	Promouvoir les pratiques de compostage sur le territoire	1	€€€ > 50 000 €	
4A	Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives	3	€ < 10 000 €	Priorité 2 PAT
4B	Accompagner les restaurateurs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	3	€ < 10 000 €	Priorité 1 PAT
4C	Sensibiliser au gaspillage alimentaire	3	€ < 10 000 €	Priorité 1 PAT
5A	Promouvoir solutions de réemploi et réparation sur le territoire	1	€ < 10 000 €	
5B	Promouvoir une ressourcerie et la filière réemploi dans la déchetterie	2	€€€ > 50 000 €	

Procédure d'adoption du PLPDMA



* Selon le guide Méthodologique Ademe

Évaluation concertée*



Remarques ?

Actions validées?

Questions?

Merci pour votre attention



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20240411-DEL2024_04_11-DE